

Calendrier 2021

Lundi 11 janvier 2021

JOURNÉES PORTES OUVERTES

MERCREDI 24 FÉVRIER

COLLÈGE, LYCÉE, PÔLE BTS,
INTERNAT :
De 13h00 à 18h00

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :
De 13h30 à 18h00

SAMEDI 3 AVRIL

ÉCOLE MATERNELLE :
De 9h00 à 12h00

SAMEDI 29 MAI

COLLÈGE, LYCÉE, PÔLE BTS,
INTERNAT :
De 9h00 à 12h00

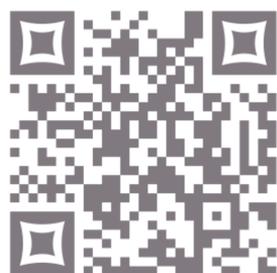
SUIVEZ-NOUS :



sjdc-dax



saintjacquesdecompostelledax



Scannez le QR CODE :
site internet www.sjdc-dax.fr

Objet : COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Chers parents,

Depuis l'année dernière, les modalités de collecte ont évolué dans le cadre de la réforme concernant la « Contribution Unique à la formation et à l'alternance ». Les chefs d'entreprises peuvent directement attribuer leur taxe d'apprentissage à l'établissement de leur choix sans passer par un organisme collecteur.

✓ L'ÉDUCATION : UN ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN

La **taxe d'apprentissage** est un levier pour le groupe scolaire Saint Jacques de Compostelle au service des jeunes et du territoire.

C'est une ressource indispensable, car elle permet de mener une pédagogie de projet qui attire les jeunes dans nos formations, les motive et développe les compétences dont ils ont besoin pour leur avenir.

✓ ACQUISITION D'OUTILS PÉDAGOGIQUES

Chaque année, au service de nos élèves, les investissements concernant l'acquisition d'outils pédagogiques adaptés et l'amélioration du cadre de vie constituent pour nous une priorité. Ils peuvent être réalisés, en grande partie, grâce à la **taxe d'apprentissage** (la part barème versée par les entreprises).

Aussi, nous nous permettons de vous associer à notre campagne de prospection, car votre collaboration serait précieuse, s'il vous était possible de solliciter l'entreprise dans laquelle vous travaillez et/ou les entreprises avec lesquelles vous êtes en lien.

✓ NOS FILIÈRES TECHNOLOGIQUES ET B.T.S

Le groupe scolaire Saint Jacques de Compostelle propose **deux baccalauréats technologiques** qui permettent ensuite aux élèves qui le souhaitent, d'intégrer le **B.T.S Négociation et Digitalisation de la Relation Client** ou le **B.T.S Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social**. De ce fait, l'établissement est habilité à percevoir la **taxe d'apprentissage**, impôt versé par les chefs d'entreprise. Grâce à ce versement, nous pouvons mieux équiper nos salles de classe avec du matériel pédagogique de qualité et investir dans nos formations.

- Écoles maternelle et élémentaire
- Collège
- Lycée général et technologique
- Post-Bac

✓ COMMENT AFFECTER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ÉTABLISSEMENT ?

Le groupe scolaire est éligible à recevoir la partie « Barème » : 13 % de la taxe d'apprentissage peut être fléchée vers notre établissement.

Si vous êtes chef d'entreprise ou travaillez dans une entreprise, votre contribution peut prendre des formes différentes :

- Soit le versement direct de la taxe d'apprentissage à l'établissement puisque vos fonctions professionnelles en tant que chef d'entreprise, vous donnent un pouvoir décisionnaire dans ce domaine.
- Soit votre influence sur votre réseau proche ou professionnel, afin que ces personnes versent leur taxe d'apprentissage à l'établissement.

Pour attribuer leur taxe d'apprentissage au groupe scolaire, les chefs d'entreprises peuvent remplir le bordereau de versement et nous le renvoyer en effectuant le versement par chèque ou par virement.

✓ CONCRÈTEMENT, GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Les investissements dans le groupe scolaire nous permettent de continuer d'évoluer avec les nouvelles technologies, mais restent coûteux, seule la taxe d'apprentissage nous aide à les concrétiser.

Grâce à votre soutien, nos élèves disposent de moyens pédagogiques adaptés qui leur permettront de travailler dans de meilleures conditions encore.

Vous trouverez également ci-joint, le bordereau de versement de la taxe d'apprentissage à l'établissement pour l'année 2021.

Vous assurant de notre gratitude, nous vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de nos sentiments distingués.

Emmanuel ORTOLO
Chef d'établissement coordinateur

Alice RANZONI
Chargée de communication en charge
des entreprises

